

Nombre de membres : 34

N°2020-34

En exercice : 33

Abstentions : 1

Présents : 27

Exprimés : 31

Pouvoirs : 5

Pour : 31

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt, le lundi 27 juillet à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle polyvalente de Saint-Auvent sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le vingt-et-un juillet deux mille vingt.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chautet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Patrick Gibaud, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Patrice Chauvel à Christophe Gérourard, Joël Vilard à Charles-Antoine Darfeuilles, Thierry Dauchart à Agnès Varachaud, Bernard Darfeuilles à Richard Simonneau, Jérôme Suet à Pierre Hachin

Secrétaire de séance : Chantal Chabot.

Objet : Adoption du budget primitif 2020 – Budget annexe « Ordures Ménagères »

Monsieur le Président explique que le Budget Primitif du budget annexe « Ordures Ménagères » qui est soumis à l'approbation des conseillers communautaires a été bâti autour des éléments suivants :

- Le transfert de la compétence « Haut de quai des déchèteries » au profit du Syndicat Départemental d'Elimination des déchets (SYDED 87) au 1^{er} janvier 2020 ;
- L'augmentation de la cotisation au SYDED 87 de 34 % (hors transfert du haut de quai des déchèteries) ;
- Le passage de la collecte en régie sur la totalité du territoire à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Le passage à une collecte toutes les deux semaines sur la totalité du territoire.

Ce projet de budget a également été soumis au bureau de la communauté de communes.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (31 pour ; 1 abstention : Madame Lefort) :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2020 du budget annexe « Ordures Ménagères » qui s'équilibre à 1 204 248,00 € en section de fonctionnement, et à 1 024 073,00 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le Président,

Le

Le Président

Christophe GEROUARD